



# Attestation

N° PREF/2016/71147.1

AFNOR Certification atteste que le dispositif afférent  
aux prestations de service à destination  
des usagers mis en œuvre par :

**PREFECTURE DE SEINE ET MARNE**

exercé sur le site de :

**2 RUE DES SAINTS PERES FR-77000 MELUN**

a été apprécié positivement en référence  
aux dispositions du référentiel

**LABEL QualiPREF 2.0 Version de janvier 2015**

(Synthèse des engagements de service disponible en annexe n°1)

Cette attestation de labellisation

a été délivrée le :

**2016-04-26**

(année/mois/jour)

Cette attestation de labellisation

est valable jusqu'au :

**2019-04-26**

(année/mois/jour)

Directeur Général d'AFNOR Certification

**F. LEBEUGLE**

La présente attestation porte sur le champ et le(s) site(s) indiqués sur celle-ci et est définie, quel que soit son support, selon une forme standard définie et modifiable sans préavis, par AFNOR Certification. La présente attestation est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif en matière d'accueil du public à un moment donné et non une certification et/ou une garantie, ou une notification de la conformité aux exigences de la législation et/ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'Organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire et/ou dispose de la présente attestation. L'Organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens des articles L. 115-27 et L. 155-22 du code de la consommation.



# Annexe

## Appendix

Annexe n°1

N° PREF/2016/71147.1

Délivré le  
(année-mois-jour)

**2016-04-26**  
(année/mois/jour)

Date de fin de validité  
(année-mois-jour)

**2019-04-26**  
(année/mois/jour)

### PREFECTURE DE SEINE ET MARNE

Synthèse des engagements de service :

#### RELATION GENERALE AVEC LES USAGERS

1. Nous vous informons sur les conditions d'accueil dans nos services
2. Un accueil attentif et courtois quel que soit le canal
3. A votre écoute pour progresser
4. Nous formons nos agents pour améliorer notre qualité de service
5. Nous vous orientons vers le bon service et vous prenons en charge
6. Nous veillons au confort de nos espaces d'accueil et d'attente
7. Nous veillons à limiter votre attente en adaptant notre organisation
8. Un accueil téléphonique attentif et efficace
9. Le Serveur Vocal Interactif, s'il a été mis en place, vous informe de manière simple et vous met en relation avec un agent
10. Nous facilitons votre navigation et l'accès aux informations actualisées sur notre site internet
11. Nous vous délivrons une information administrative numérique fiable.
12. Nous facilitons vos démarches en ligne grâce à une offre de service numérique
13. Nos courriers et courriels sont lisibles, compréhensibles et conclusifs
14. Nous vous répondons dans un délai maîtrisé
15. Nous assurons la traçabilité de vos courriers/courriels de demande d'informations pour réduire nos délais
16. Nous communiquons de manière active sur au moins un réseau social
17. Nous vous garantissons la fiabilité des informations que nous diffusons sur les réseaux sociaux

#### COMMUNICATION D'URGENCE EN CAS D'EVENEMENT MAJEUR

45. L'activation en moins d'une heure de la cellule de communication d'urgence opérationnelle 7/7j – 24/24h
46. En moins d'une heure après l'activation du COD dans Synergi sur décision préfectorale, nous assurons l'information factuelle des élus locaux, du grand public et des médias sur l'événement majeur à l'aide des moyens permanents d'information
47. Nous activons la CIP (cellule d'information du public) à l'aide du NUC (numéro unique de crise) dans un délai limité et communiqué au public
48. Des exercices de communication d'urgence en cas d'évènement majeur sont réalisés régulièrement